

**Nombre de membres****en exercice:** 19**Présents :** 18**Votants:** 18**Séance du 11 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX**Représentés:****Excuses:****Absents:** Jean Claude RIGAL**Secrétaire de séance:** Rémy GASC**Objet: Demande de fonds de concours - Communauté de Communes Tarn-Agout - DE 2022 032**

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn-Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

**Travaux de peinture des vestiaires du stade :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 555,00€
Fonds de concours	1 550,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 105,00€</b>

**Ajout éclairage public chemin du Présenteur :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	680,00€
Fonds de concours	678,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 358,00€</b>

**Eclairage public chemin de Bataillé :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 305,69€
Fonds de concours	3 304,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>6 609,69€</b>

**Travaux de peinture à l'école :**

Plan de financement	Montant
Autofinancement	2 780,17€
Fonds de concours	2 778,00€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>5 558,17€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout un fonds de concours d'un montant de 8 310€ pour contribuer au financement du projet susvisé,
- **S'ENGAGE** à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn-Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Signature convention Média Tarn - DE 2022 033

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1991 le département du Tarn, le ministère de l'Education Nationale et l'association Média Tarn ont signé une convention dont le but est de favoriser le plan Ciné-Tarn.

Dans le cadre de cette convention tripartite, les communes ont la possibilité de signer une convention avec l'association Média Tarn engageant la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération "École et Cinéma" engagés par Média-Tarn, opération mise en oeuvre au profit de l'école de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et précise que la contribution financière annuelle est fixée à 1,50€ par élève et par an soit pour la commune de Labastide Saint-Georges  $89 \text{ élèves} \times 1.50 \text{ €} = 133,50\text{€}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Délibération qui annule et remplace la délibération DE 2022\_013 - Demande de subvention - Agence Nationale du Sports - création d'un circuit d'un Pumptrack - DE 2022\_034

Monsieur le Maire indique que la délibération DE\_2022\_013 "Demande de subvention - Agence Nationale du Sports - création d'un circuit d'un Pumptrack" doit être annulée et remplacée par celle-ci car dans le corps de la délibération initiale il n'a pas été indiqué que la municipalité approuvait le projet.

Le projet de création d'un circuit d'un Pumptrack sur la commune de Labastide Saint-Georges a été étudié par une commission et est donc présenté au conseil municipal afin de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sports.

Ce projet :

- est inscrit dans le "Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 du Pays de Cocagne",
- est rattaché à la fiche-mesure n°13 "Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs".

Ce circuit de Pumptrack s'inscrit dans le souhait de proposer des activités sportives sur la commune, mais également sur le secteur vauréen, et de pouvoir ainsi moderniser et mutualiser les équipements publics sportifs.

Un circuit de Pumptrack favoriserait diverses pratiques sportives : VTT, BMX, skate, roller, trottinette.... et il permettrait à la fois d'encadrer une pratique aujourd'hui exercée de manière libre et "sauvage" sur notre commune.

Ce circuit serait situé au coeur du village avec une proximité de l'école communale et l'ALAE ce qui permettrait de développer un vrai programme d'enseignement/perfectionnement au vélo et aux autres pratiques (skate, roller).

Le coût de ce circuit de Pumptrack serait de 87 972,22€ HT soit 105 566,66€ TTC.

Plan de financement : -

- Agence Nationale du Sports : 70 377,78€ soit 80%
- Autofinancement : 17 594,44€ soit 20%

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création d'un circuit d'un Pumptrack,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la création d'un circuit de Pumptrack à l'Agence Nationale du Sports,
- accepte le plan de financement proposé pour cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Autorisation signature convention pour l'utilisation et l'animation d'un pumtrack - DE 2022 035

Suite à une demande de subvention pour la création d'un circuit d'un Pumtrack, Monsieur le Maire donne lecture d'une convention relative à l'utilisation et à l'animation du Pumtrack de Labastide Saint-Georges.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation du Pumtrack et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre.

Cette convention sera signée entre le porteur de projet qui est la commune de Labastide Saint-Georges et les différents utilisateurs à savoir : l'école de Labastide Saint-Georges, la Communauté de Communes Tarn-Agout (pour la période des vacances scolaires - ALSH), et l'association Sports Loisirs de Labastide Saint-Georges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention - annexée à la présente délibération - relative à l'utilisation et à l'animation du Pumtrack de Labastide Saint-Georges,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote de subventions exceptionnelles - DE 2022 036

Monsieur le Maire indique que la commune a deux associations qui fêtent leur anniversaire :

- Association Sportive Bastidienne (rudgy) : 50 ans
- Ensemble vocal "Ecoute s'il pleut" : 10 ans

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à chacune de ces associations :

- pour l'Association Sportive Bastidienne (rudgy) : 500€
- pour l'Ensemble vocal "Ecoute s'il pleut" : 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** et **AUTORISE** le versement des subventions exceptionnelles suivantes :
- pour l'Association Sportive Bastidienne (rudgy) : 500€
- pour l'Ensemble vocal "Ecoute s'il pleut" : 300€.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Création d'un programme d'investissement - changement des candélabres rue Jules Ferry - DE 2022\_037

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une nouvelle opération d'investissement au budget 2022 qui s'intitulera "Changement des candélabres rue Jules Ferry".

Le montant de cette dépense s'élève à 8 068,39 € TTC.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	8068.39	
615231	Entretien, réparations voiries	-8068.39	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21534 - 423	Réseaux d'électrification	8068.39	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		8068.39
<b>TOTAL :</b>		<b>8068.39</b>	<b>8068.39</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>8068.39</b>	<b>8068.39</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote la création de cette nouvelle opération d'investissement (423) "Changement de candélabres rue Jules Ferry" pour un montant de 8 068,39€.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Dénomination de nouvelles voies - DE 2022 038

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de faire des propositions de noms pour les futures voies de la commune.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de valider la liste suivante :

1. Impasse des Vignes
2. Thomas Pesquet
3. Joséphine Baker
4. Charles Aznavour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTÉ** la liste de noms proposés pour les futures voies de la commune.

Fait en séance le jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ